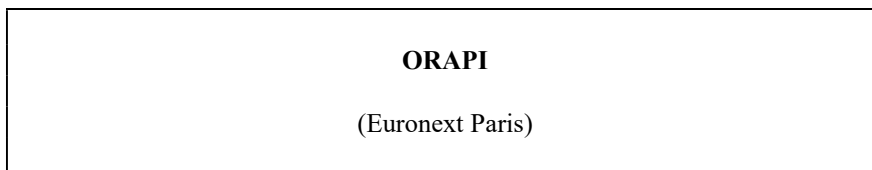


223C1898
FR0000053514-OP018-A03

22 novembre 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les titres de la société.



Complément à D&I 223C1767 du 2 novembre 2023

1. Le 22 novembre 2023, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ORAPI, en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 2 novembre 2023, par BNP Paribas et Crédit Industriel et Commercial, agissant pour le compte de la société anonyme Groupe Paredes¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, mandaté, le 11 juillet 2023, par le conseil de surveillance de la société ORAPI (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4° et 5° et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société ORAPI en date du 21 novembre 2023, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Société contrôlée par M. Simon Paredes.